

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.9 Fumer aux réunions de l'UICN

SACHANT que les autorités médicales ont établi qu'une exposition à la fumée du tabac augmente de manière significative le risque de maladie et de décès des non-fumeurs;

NOTANT que l'organisation mondiale de la santé a découvert que l'absorption passive de fumée est une menace environnementale grave à la santé de l'homme;

CONSCIENTE que l'UICN, organisation qui s'est engagée à améliorer l'environnement humain, devrait montrer l'exemple en adoptant les normes les plus rigoureuses pour ses propres activités;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au **26** janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

DÉCIDE qu'il est interdit de fumer aux réunions organisées par l'UICN, y compris aux réceptions officielles, à moins que toutes les personnes présentes n'en décident autrement ou que des zones fumeurs ne permettent de réduire fortement l'exposition des non-fumeurs.